

98311084

AMB FORMATIONS
SARL au capital de 30.000 €
212 bis avenue Jean Jaurès 75019 PARIS
RCS PARIS 413 309 972

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 2 FEVRIER 2006

Procès verbal du tribunal de
Commerce de Paris
I (12) R
25 AVR. 2006

L'an deux mille six,
Le deux février à 10 heures,
Au 169 avenue Jean Jaurès à PARIS (19^{ème})

N DE DEPOT 36689

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée AMB FORMATIONS au capital de 30.000 euros divisé en 500 parts, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation de la Gérance.

SONT PRESENTS

. Monsieur Laurent BENYAYOUN
Associé gérant propriétaire de quatre cent cinquante parts sociales 450 parts

. Madame Karine BITTON, née BENYAYOUN
Associée propriétaire de cinquante parts sociales 50 parts

TOTAL **500 parts**

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Laurent BENYAYOUN préside la réunion en sa qualité de gérant.

Il rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un commissaire aux comptes

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Le rapport de gestion de la Gérance.
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

LG KB

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 37 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

UNIQUE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance relatif à l'obligation de nomination d'un commissaire aux comptes compte tenu du dépassement des seuils visés par la Loi, nomme Madame Sophie DARDE-PAVARD, demeurant 33 boulevard Auguste Blanqui à PARIS (13^{ème}) en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire.

Elle est nommée pour une période de six ans, commençant à courir rétroactivement le 1^{er} janvier 2004, donc soit jusqu'au 31 décembre 2009.

Par courrier en date du 30 janvier 2006, Madame Sophie DARDE-PAVARD a déclaré accepter les fonctions de commissaire aux comptes titulaire de la société.

La collectivité des associés nomme également Monsieur Thierry VIGUIE, demeurant à Lioujas 12740 LA LOUBIERE en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

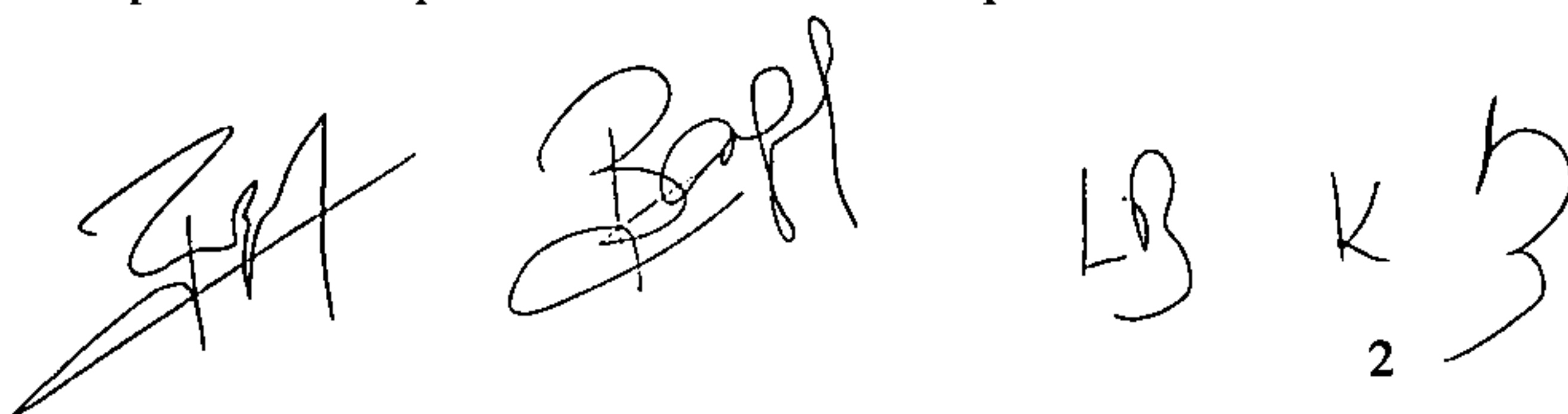
Il est nommé pour une période de six ans, commençant à courir rétroactivement le 1^{er} janvier 2004, donc soit jusqu'au 31 décembre 2009.

Par courrier en date du 30 janvier 2006, Monsieur Thierry VIGUIE a déclaré accepter les fonctions de commissaire aux comptes suppléant de la société

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

The block contains five handwritten signatures in black ink. From left to right: a stylized signature that appears to be 'GA', a signature that appears to be 'Bapt', a signature that appears to be 'LB', a signature that appears to be 'K', and a signature that appears to be 'B'. Below the 'K' signature, there is a small number '2'.